

CHICORÉE A LA BELLE JARDINIÈRE

La meilleure qualité... C. BERIOT... les meilleurs cadeaux



CANTON DE LAGNY

DAMPART

CONCOURS DE PÊCHE. — La sympathique société de pêche « Le Hamon » de Dampart, nous fait connaître, par le truchement de son plus sympathique président M. Lachausse, les grandes lignes de son concours annuel qui aura lieu le dimanche 7 juillet prochain.

Samedi 6, à 17 heures, tirage au sort des emplacements.

Dimanche 7, à 7 heures, au siège social, place de l'Église, rassemblement.

À 8 heures, hameau du Halage, distribution des entiches.

De 9 à 11 heures, concours de pêche.

À 11 h. 30, pesage du poisson chez Chambrey. Concert par l'Union musicale de Dampart.

À 17 heures, salle du spectacle du restaurant Chambrey, distribution des prix. Concert par l'Union musicale.

La fête promise, comme chaque année, d'être belle, en attendant celle de la société de pêche de Lagny « La Pelote » qui aura lieu le 4 août.

POMPONNE

SUR LA ROUTE. — Dimanche, à 17 heures, un cycliste suivait la route nationale n° 24, au directeur de Paris, en bordure des travaux de réfection qui occupent la moitié de la chaussée, lorsqu'un autocar Citroën du service routier le rejoignit et, contre toute prudence, voulut le doubler, malgré le peu de largeur du passage obligé.

Le cycliste, M. André Massaloux, 24 ans, confiseur, à Montreuil (Seine), 35, rue Alexis, a été relevé et transporté à l'hôpital de Lagny.

On espère que ses blessures sont légères.

CHESSEY

SUCCÈS SCOLAIRE. — Nous sommes heureux de vous annoncer le succès remporté par notre école aux examens du certificat d'études primaires.

Trois candidats présentés, trois reçus : les élèves Vermeulen, Gouert, Bontemps.

Ce résultat très satisfaisant est le résultat inébranlable de notre institutrice dévouée, Mme Hudier et nous l'en félicitons.

EMERAINVILLE

TENTATIVE D'ENLEVEMENT. — Une tentative fut d'abord faite au lieu en notre commune dans les premiers jours de ce mois. Mais la gendarmerie n'en ayant été informée que tard, l'enquête n'a pu donner de résultats.

Le 3 juin, M. Gaston Chaudey, 29 ans, berger, se trouvait occupé dans un champ, en bordure du chemin de grande communication. Son jeune enfant, Pierre, âgé de quatre ans et demi, se trouvait sur la route, à une centaine de mètres de là.

Tout à coup M. Chaudey entendit une automobile stopper brusquement. Un homme en descendant, s'approcha de l'enfant qu'il frappa brutalement. Il prit ensuite le bébé par le bras et allait le faire monter dans l'auto quand les cris du berger l'effrayèrent et, après être remonté en voiture, il s'enfuit à toute vitesse en direction de Malmore.

M. Chaudey n'a pu fournir de renseignements sur le signalement fort vague. Quant au véhicule, c'est une Citroën 10 CV, conduite intérieure, de couleur foncée.

CHAMPS

VOL. — M. Gôbert Maurice, 7, rue de Chelles, à Champs-sur-Marne, s'étant rendu à Gournay pour assister à la fête locale avait confié sa bicyclette à un forain qui l'avait renvoyée derrière sa boutique, avec la somme de 21 francs, remis aux deux enfants.

Lorsque vers 23 heures, il vint la reprendre, elle avait disparu. Des recherches sont en cours.

NOISIEL

FÊTE COMMUNALE. — Samedi 29 juin, à 16 heures, tirage de la loterie tombola offerte aux écoles par M. Jacques Menier.

À 21 heures, rétrospectif aux anciens, avec les tambours et clairons. À 22 heures, sauterie organisée par la jeunesse.

Dimanche 30 juin, à 6 h. 30, réveil en fanfare. À 7 heures, messe au monument aux morts.

À 8 heures, grand-messe en musique célébrée par Mgr Lamy, évêque de Meaux. À 9 heures, distribution des brochures à toute la population. À 10 heures, retraite (châle Jacques Menier) organisée par l'A. S. A. N.

À 15 heures, concert par l'Harmonie de l'Usine de Noisiel. À 15 h. 45, audition de l'opéra comique « La Fiancée de Champeaux ». À 16 h. 30, exercices de gymnastique par la société « France » de Torcy. À 17 h. 45, vin d'honneur offert par la jeunesse de Noisiel à l'hôtel de la Marine.

À 21 heures, feu d'artifice nautique offert par M. Jacques Menier. Audition de trompes de chasse par la société « Le Délégué » de Paris. À 22 h. 30, bal gratuit à deux orchestres sous la tente.

Lundi 1^{er} juillet, à 15 heures, distribution de friandises aux enfants par la jeunesse et par la municipalité. De 17 à 19 heures, sauterie gratuite sous la tente. Le soir, bal.

VAIRES

LE MOUVEMENT ESPÉRANTISTE. — La Société française pour la propagation de l'Espéranto (S.F.P.E.) avait organisé l'année dernière un grand concours entre tous les futurs étudiants de France, qui n'avait pas commencé l'étude de l'Espéranto avant le 1^{er} août 1934.

Le premier prix de cette compétition (pour laquelle 220 participants furent inscrits) était un séjour et voyage en Italie.

Ce premier prix a été attribué à M. J. Lebel, instituteur intermédiaire à La Villeneuve.

M. Roussel, instituteur à La Villeneuve, s'est classé 1^{er} ; M. Mercier de Lagny, 2^e ; Mlle Capelle, de Chantierne, 3^e, etc.

Le Groupe espérantiste de Vaires et Brou est heureux de féliciter ces lauréats et de compter parmi ses membres des espérantistes qui lui font tant d'honneur.

AMENAGEMENT NECESSAIRE

Si la municipalité voulait bien faire un petit effort pour aménager les berges de la Marne, près de l'église, elle ferait une œuvre profitable à tous.

Qui a pu passer par là, les dimanches, sans songer aux possibilités d'attirer à Vaires les touristes amateurs de sports nautiques ?

L'afflux, depuis l'année dernière, est certes considérable, mais pour si peu que l'on voudrait s'employer à faire de la propagande en donnant aux touristes les moyens de jouir convenablement de leur séjour à Vaires, ce nombre ne pourrait qu'augmenter encore.

Par les habitants de la cité, cet aménagement serait aussi accueilli très favorablement.

PARURE ESTIVALE

On dirait qu'il y a maintenant une véritable émulation entre les fleurs et que toutes, depuis la rose jusqu'au modesto oeillet, voudraient s'épanouir à la fois. Les jardins de Vaires offrent des symphonies de couleurs et partout les balcons se parent. On se réjouit de constater que nos pavillons, privés jusqu'ici de leur parure estivale, se parent de magnifiques lampadaires toujours démodés, qui attendent en vain les géraniums qui doivent les orner. La cour de la mairie attend, elle aussi, sa parure qui ne vient pas. Véritablement, elle ne sera pas large et ce point de vue ne pourrait qu'augmenter encore.

Par les habitants de la cité, cet aménagement serait aussi accueilli très favorablement.

PARURE ESTIVALE

On dirait qu'il y a maintenant une véritable émulation entre les fleurs et que toutes, depuis la rose jusqu'au modesto oeillet, voudraient s'épanouir à la fois. Les jardins de Vaires offrent des symphonies de couleurs et partout les balcons se parent. On se réjouit de constater que nos pavillons, privés jusqu'ici de leur parure estivale, se parent de magnifiques lampadaires toujours démodés, qui attendent en vain les géraniums qui doivent les orner. La cour de la mairie attend, elle aussi, sa parure qui ne vient pas. Véritablement, elle ne sera pas large et ce point de vue ne pourrait qu'augmenter encore.

Chelles

Conseil municipal

Les communications de la municipalité

SUICIDE. — Pendant que sa femme était allée au marché, le 18 juin, M. Charles François, 69 ans, ancien comptable, domicilié 55 avenue de la Gare, s'est pendu à une poutre dans sa cave.

Depuis plus de dix ans, M. François était atteint d'une maladie incurable qui le faisait beaucoup souffrir. Un jour sa femme l'avait entendu dire : « Plus tôt la mort que ça ». Le lendemain à tout, sa parole.

Les jeux d'enfants sont maintenus et des concerts prévus.

L'avenir sera sollicité pour donner son concours à l'assise des jeux d'enfants.

M. PÉRELLÉ demande la reprise de M. Desroix au sujet du concours de la Fanfare à la fête de Chelles. Sur question de M. Desroix et réponse du maire faisant connaître le désir de la majorité du Conseil de voir « l'Internationale » au programme de la Fanfare. M. Desroix fait connaître que la Fanfare se refuse à exécuter ce morceau.

Le maire invite le Conseil municipal à prendre acte de cette décision.

Les employés communaux

Le Conseil examine la situation des employés communaux bénéficiaires de pensions de retraite.

Deux cas rentrent dans cette catégorie : Le directeur des abattoirs qui jouit d'une pension de retraite militaire.

Le garçon de bureau de la mairie, retraité de la Compagnie de l'Est.

La commission, à l'unanimité, se montre opposée au cumul d'un emploi communal avec une pension de retraite.

Elle propose au Conseil municipal de prendre une décision dans ce sens.

Cette décision sera notifiée aux intéressés.

Après échange de vues, il est décidé que le directeur des abattoirs sera présenté pour savoir la date à laquelle il pourra cesser ses fonctions.

En ce qui concerne le garçon de bureau, qui n'est qu'auxiliaire, il est décidé qu'il sera invité à cesser son emploi le 31 août prochain. Une indemnité d'un mois de salaire lui sera allouée.

Ces propositions sont approuvées par le Conseil qui décide que les emplois communaux ne pourront être attribués aux bénéficiaires de pensions de retraite.

Les Prix

Le maire donne connaissance à la Commission des modalités qu'il a envisagées pour la distribution des prix aux élèves des écoles publiques de Chelles.

En raison de l'avancement des vacances scolaires, celles-ci seront fixées aux : Maternelle, samedi 6 juillet après-midi ; Garçons Centre, dimanche 7 juillet matin ; Filles Centre, dimanche 7 juillet après-midi ; Coudreaux, samedi 13 juillet après-midi ; La Villeneuve, dimanche 14 juillet matin (garçons et filles).

La commission approuve ces propositions de dates.

Elle est d'accord pour solliciter M. le professeur Prenant pour presider la distribution des prix de l'école garçons Centre et M. le docteur Rouques pour celle de l'école filles Centre.

Les distributions aux Coudreaux et à La Villeneuve seront présidées par M. le Maire et le Conseil municipal.

Il est décidé que la tribune sous la tente du Poncelet sera réservée aux membres du Conseil municipal, aux délégués cantonaux, à l'inspecteur primaire et aux directeurs et directrices d'écoles.

40 places seront menagées.

Pour les prix de camaraderie habituellement distribués le 14 juillet, la commission propose de supprimer les médailles. Les gros volumes seront maintenus, à raison de :

- 1 pour l'école des garçons Centre.
- 4 pour l'école des filles Centre.
- 2 pour l'école des garçons La Villeneuve.
- 2 pour l'école des filles La Villeneuve.
- 2 pour l'école des Coudreaux.

En outre, la commission décide que des prix moins importants mais de même caractère (prix de camaraderie) seront remis, à raison de 1 par classe, dans toutes les écoles et dans les classes où il n'y aura pas de bénéficiaire pour les gros prix.

Toutes ces récompenses seront remises au cours de la distribution à chacune des écoles intéressées.

Pour l'achat des prix, des appels d'offres seront faits aux fournisseurs éventuels ; comme précédemment, des enveloppes viendront pour la distribution de l'école maternelle ; des jouets seront remis aux petits enfants.

Le Conseil autorise le maire à passer un marché de gré à gré avec M. Jouanne, de Gournay, pour la fourniture de la tente et des illuminations moyennant le prix de 4.700 francs.

Cette dépense sera imputée sur l'article 90 du budget de l'exercice courant.

M. MOREL fait remarquer qu'il a demandé au maire des précisions sur les enveloppes ; comme précédemment, des enveloppes viendront pour la distribution de l'école maternelle ; des jouets seront remis aux petits enfants.

Le Conseil autorise le maire à passer un marché de gré à gré avec M. Jouanne, de Gournay, pour la fourniture de la tente et des illuminations moyennant le prix de 4.700 francs.

Cette dépense sera imputée sur l'article 90 du budget de l'exercice courant.

M. MOREL fait remarquer qu'il a demandé au maire des précisions sur les enveloppes ; comme précédemment, des enveloppes viendront pour la distribution de l'école maternelle ; des jouets seront remis aux petits enfants.

Le Conseil autorise le maire à passer un marché de gré à gré avec M. Jouanne, de Gournay, pour la fourniture de la tente et des illuminations moyennant le prix de 4.700 francs.

Cette dépense sera imputée sur l'article 90 du budget de l'exercice courant.

M. MOREL fait remarquer qu'il a demandé au maire des précisions sur les enveloppes ; comme précédemment, des enveloppes viendront pour la distribution de l'école maternelle ; des jouets seront remis aux petits enfants.

Le Conseil autorise le maire à passer un marché de gré à gré avec M. Jouanne, de Gournay, pour la fourniture de la tente et des illuminations moyennant le prix de 4.700 francs.

Cette dépense sera imputée sur l'article 90 du budget de l'exercice courant.

M. MOREL fait remarquer qu'il a demandé au maire des précisions sur les enveloppes ; comme précédemment, des enveloppes viendront pour la distribution de l'école maternelle ; des jouets seront remis aux petits enfants.

Le Conseil autorise le maire à passer un marché de gré à gré avec M. Jouanne, de Gournay, pour la fourniture de la tente et des illuminations moyennant le prix de 4.700 francs.

Cette dépense sera imputée sur l'article 90 du budget de l'exercice courant.

M. MOREL fait remarquer qu'il a demandé au maire des précisions sur les enveloppes ; comme précédemment, des enveloppes viendront pour la distribution de l'école maternelle ; des jouets seront remis aux petits enfants.

Le Conseil autorise le maire à passer un marché de gré à gré avec M. Jouanne, de Gournay, pour la fourniture de la tente et des illuminations moyennant le prix de 4.700 francs.

Cette dépense sera imputée sur l'article 90 du budget de l'exercice courant.

M. MOREL fait remarquer qu'il a demandé au maire des précisions sur les enveloppes ; comme précédemment, des enveloppes viendront pour la distribution de l'école maternelle ; des jouets seront remis aux petits enfants.

Le Conseil autorise le maire à passer un marché de gré à gré avec M. Jouanne, de Gournay, pour la fourniture de la tente et des illuminations moyennant le prix de 4.700 francs.

Cette dépense sera imputée sur l'article 90 du budget de l'exercice courant.

M. MOREL fait remarquer qu'il a demandé au maire des précisions sur les enveloppes ; comme précédemment, des enveloppes viendront pour la distribution de l'école maternelle ; des jouets seront remis aux petits enfants.

Le Conseil autorise le maire à passer un marché de gré à gré avec M. Jouanne, de Gournay, pour la fourniture de la tente et des illuminations moyennant le prix de 4.700 francs.

Cette dépense sera imputée sur l'article 90 du budget de l'exercice courant.

M. MOREL fait remarquer qu'il a demandé au maire des précisions sur les enveloppes ; comme précédemment, des enveloppes viendront pour la distribution de l'école maternelle ; des jouets seront remis aux petits enfants.

Le Conseil autorise le maire à passer un marché de gré à gré avec M. Jouanne, de Gournay, pour la fourniture de la tente et des illuminations moyennant le prix de 4.700 francs.

Cette dépense sera imputée sur l'article 90 du budget de l'exercice courant.

M. MOREL fait remarquer qu'il a demandé au maire des précisions sur les enveloppes ; comme précédemment, des enveloppes viendront pour la distribution de l'école maternelle ; des jouets seront remis aux petits enfants.

Le Conseil autorise le maire à passer un marché de gré à gré avec M. Jouanne, de Gournay, pour la fourniture de la tente et des illuminations moyennant le prix de 4.700 francs.

Cette dépense sera imputée sur l'article 90 du budget de l'exercice courant.

M. MOREL fait remarquer qu'il a demandé au maire des précisions sur les enveloppes ; comme précédemment, des enveloppes viendront pour la distribution de l'école maternelle ; des jouets seront remis aux petits enfants.

Le Conseil autorise le maire à passer un marché de gré à gré avec M. Jouanne, de Gournay, pour la fourniture de la tente et des illuminations moyennant le prix de 4.700 francs.

Cette dépense sera imputée sur l'article 90 du budget de l'exercice courant.

M. MOREL fait remarquer qu'il a demandé au maire des précisions sur les enveloppes ; comme précédemment, des enveloppes viendront pour la distribution de l'école maternelle ; des jouets seront remis aux petits enfants.

Le Conseil autorise le maire à passer un marché de gré à gré avec M. Jouanne, de Gournay, pour la fourniture de la tente et des illuminations moyennant le prix de 4.700 francs.

Cette dépense sera imputée sur l'article 90 du budget de l'exercice courant.

M. MOREL fait remarquer qu'il a demandé au maire des précisions sur les enveloppes ; comme précédemment, des enveloppes viendront pour la distribution de l'école maternelle ; des jouets seront remis aux petits enfants.

Le Conseil autorise le maire à passer un marché de gré à gré avec M. Jouanne, de Gournay, pour la fourniture de la tente et des illuminations moyennant le prix de 4.700 francs.

Cette dépense sera imputée sur l'article 90 du budget de l'exercice courant.

M. MOREL fait remarquer qu'il a demandé au maire des précisions sur les enveloppes ; comme précédemment, des enveloppes viendront pour la distribution de l'école maternelle ; des jouets seront remis aux petits enfants.

Le Conseil autorise le maire à passer un marché de gré à gré avec M. Jouanne, de Gournay, pour la fourniture de la tente et des illuminations moyennant le prix de 4.700 francs.

Cette dépense sera imputée sur l'article 90 du budget de l'exercice courant.

M. MOREL fait remarquer qu'il a demandé au maire des précisions sur les enveloppes ; comme précédemment, des enveloppes viendront pour la distribution de l'école maternelle ; des jouets seront remis aux petits enfants.

Le Conseil autorise le maire à passer un marché de gré à gré avec M. Jouanne, de Gournay, pour la fourniture de la tente et des illuminations moyennant le prix de 4.700 francs.

Cette dépense sera imputée sur l'article 90 du budget de l'exercice courant.

M. MOREL fait remarquer qu'il a demandé au maire des précisions sur les enveloppes ; comme précédemment, des enveloppes viendront pour la distribution de l'école maternelle ; des jouets seront remis aux petits enfants.

Le Conseil autorise le maire à passer un marché de gré à gré avec M. Jouanne, de Gournay, pour la fourniture de la tente et des illuminations moyennant le prix de 4.700 francs.

Cette dépense sera imputée sur l'article 90 du budget de l'exercice courant.

M. MOREL fait remarquer qu'il a demandé au maire des précisions sur les enveloppes ; comme précédemment, des enveloppes viendront pour la distribution de l'école maternelle ; des jouets seront remis aux petits enfants.

Le Conseil autorise le maire à passer un marché de gré à gré avec M. Jouanne, de Gournay, pour la fourniture de la tente et des illuminations moyennant le prix de 4.700 francs.

Fanfare de Chelles

La Fanfare donnera son 35^e concert public, le samedi 29 juin, à 21 heures, avenue du Commerce.

PROGRAMME : Union et Fraternelle, pos retouché (Flamand) La Pompe, fanfare (André).

Si j'étais roi, mosaïque (Morand). Sauterie, valse (Corbin).

Deuxième, fanfare (Christine). Accueillante, pos retouché.

Comité de défense des Jeunes des Coudreaux, des Clos Château et Fleuri

Le cahier de revendications des jeunes a été remis entre les mains de la nouvelle municipalité ces jours derniers.

Qu'advient-il de cet examen ? Nous ne pouvons évidemment le prévoir. Malgré tout, nous avons espoir et nous faisons confiance aux nouveaux élus.

Nous avons, l'autre jour, par la voie de la presse locale, lancé un appel aux « Richards » de Chelles, en faveur du Club des Coudreaux, qui est né du Comité de défense ; hélas nous attendons encore et nous attendrons sans doute encore longtemps. Notre appel n'a pas été entendu, ou plutôt on n'a pas voulu l'entendre ! s'il avait été question d'une section de boys-scouts !

Lors de l'assemblée générale du Club, le 17 courant, où chacun se plaignait du prix par trop élevé de la location d'un terrain de jeux, Mme veuve Huard, qui n'est cependant guère fortunée, spontanément offert 500 francs. Voilà un geste qui est bon à faire connaître, surtout venant d'une simple ouvrière.

Au cours de cette réunion, il a été procédé au renouvellement du bureau. M. Chiron, à l'unanimité, a été élu président d'honneur et Mme veuve Huard, membre d'honneur. On ne pouvait faire un meilleur choix.

Le Secrétaire : PECCLET Robert.

Un meeting

Le Comité de défense de Chelles adhère à la Fédération nationale des habitants des banlieues, informe tous les habitants des banlieues syndicaux autorisés, les assujettis aux lois Ribot et Loucheur, etc., qu'un grand meeting aura lieu dimanche prochain, 30 juin, salle des anciens écoles, rue Eclair, sous la présidence du maire de Chelles, et au cours duquel les camarades du Comité de défense et les camarades Enguerrand et M. de la Buerie fédéral, expliqueront les moyens à employer pour défendre ses intérêts, ainsi que le programme revendicatif de la Fédération. La réunion commencera à 9 heures du matin.

Acte de sauvetage

Le jeudi 20 juin, vers 14 h. 30, le jeune Garreau Marcel, âgé de 12 ans, qui jouait au bord de la Marne, au lieu dit « La Sablière », est tombé accidentellement dans la rivière. Il avait été coulé par deux fois quand Jasky Eugène, 14 ans, qui était présent, plongea pour porter secours à son petit camarade. Il réussit à saisir Garreau par les cheveux et à le ramener sur la berge.

Le jeune Jasky a reçu de chaleureuses félicitations et a été signalé à l'Administration par M. le commissaire de police, pour l'obtention d'une distinction honorifique.

On rend les meubles !

Nous avons relaté en son temps l'arrestation du nommé Fischbach Jean, par le commissaire de police. Fischbach avait commis de nombreux cambriolages.

Samedi dernier, 22 juin, M. Vergne, commissaire de police, s'est rendu à nouveau au domicile de l'intéressé et a procédé à la restitution de nombreux objets provenant de vols. C'est ainsi que M. Portet et M. Gibouaux, tous deux propriétaires de bibelots, sont rentrés en possession d'une salle à manger, d'une chambre à coucher, d'une cuisinière et de beaucoup d'autres objets qui leur avaient été soustraits par Fischbach.

A TRAVERS CHELLES

FANFARE MUNICIPALE.

La Municipalité a enregistré cette semaine onze adhésions à la Fanfare municipale qui est d'ailleurs très active.

Le maire rappelle que les adhésions sont toujours reçues à la mairie, aux jours et aux heures ouvrables.

CHEZ LES CHARBONNIERS.

La Municipalité fait part que n'ayant pas réussi à trouver un accord entre les commis charbonniers et leurs patrons, il ne peut être fait de changement dans leur travail en ce qui concerne la vente du dimanche, par l'été.

CUELLETTE DU TILLEUL.

Le maire rappelle aux habitants que la cueillette du tilleul n'est tolérée sur les arbres des voies publiques qu'à la condition d'être effectuée à l'aide d'échelles. Les fleurs de tilleul doivent être cueillies à la main. Il est formellement interdit de couper les branches. Toute infraction sera poursuivie.

VOULEZ-VOUS DU PAIN ?

Voici la liste des boulangeries qui restent ouvertes jusqu'au 29 juin :

- Chelles-Nord ; M. Bachelier, 21, rue Gus-tavo-Nest.
- Chelles-Sud ; M. Verrier, 21, rue du Moulin.

PECHEURS ! A VOS GAULES !

Pour le concours de Vaires du dimanche 7 juillet, les engagements, dont la clôture aura lieu le 2 juillet, sont reçus jusqu'à cette date au siège social de la société, café-restaurant Le Bellec. Droit d'inscription : 5 francs.

D'autre part, c'est au siège social, à 7 h. 30, que se fera la concentration des concurrents, les pêcheurs de la semaine dernière devant participer aux concours de Vaires et d'Es-bly.

Amis de la Goujonnette ayez-y nombreux ; car, ne l'oubliez pas, plus il y a de pêcheurs, moins il y a de poissons, mais aussi plus on s'amuse.

BOULE SPORTIVE.

Les membres du bureau sont invités à se réunir le samedi 29 juin, à 21 heures, au siège social « Chez mon Oncle ». Plusieurs questions importantes sont à l'ordre du jour.

Il est rappelé à tous les sociétaires que la sortie-promenade aura lieu le 14 juillet. Retenir ses places au siège.

ACCIDENTS.

Le 20 juin, vers 20 heures, à l'angle de l'avenue des Abbesses et du boulevard de la Gare, M. Gonnet Lucien, de Gagny, qui circulait à bicyclette, a été heurté et renversé par une automobile conduite par M. Blandin Marcel, de la Plaine-Saint-Denis. Le cycliste a été légèrement contusionné et sa bicyclette a été détériorée.

Le 24 juin, à 14 h. 30, à l'angle des avenues Clave et des Cités, au lieu dit « Le Rond-Point de la Madeleine », deux automobiles conduites par MM. Meignan Albert, de Saint-Mandé et Auric Roger, de Paris, sont entrées en collision au milieu du carrefour. L'auto de M. Auric a été assez violemment occasionnée que des dégâts matériels.